

[Via Sud éducation 75](#)

Abandon du projet de loi Rilhac et de l'expérimentation à Marseille !

Les organisations syndicales parisiennes SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SUD éducation, CGT Educ'Action et CNT-STE réaffirment leur unité et leur détermination à combattre la loi Rilhac. Le vote de cette loi entre dans sa dernière phase puisque la commission mixte paritaire s'est accordée sur un texte dans lequel le directeur ou la directrice disposera bien d'une autorité fonctionnelle mais sans statut et sans décharges supplémentaires ni garanties sur l'aide administrative.

La loi définit le cadre général, les décrets ne sont pas encore connus mais le contenu est déjà présenté par le Ministère : participation du directeur ou de la directrice à l'évaluation des enseignant·es, recrutement des adjoint·es, autorisation d'absence, responsabilité de la bonne mise en place des 108h, etc.

Plutôt que de créer un emploi fonctionnel, le Ministère devrait répondre aux revendications des enseignant·es pour la direction d'école et s'attaquer aux réelles problématiques qui se posent quotidiennement aux écoles et dégradent les conditions de travail.

Ce dont les écoles ont besoin, c'est d'un allègement des tâches inutiles et chronophages pour les directeur·trices, la mise en place d'une aide administrative pérenne et statutaire dans les écoles et d'un plan d'urgence pour l'Éducation avec création massive de postes.

Afin de poursuivre la dynamique de mobilisation, les organisations syndicales parisiennes appellent les écoles à adopter la motion suivante en l'adaptant aux échanges en conseil des maître·sses.

Réunissons-nous, prenons position pour l'abandon de ces mesures et discutons des moyens à mettre en œuvre pour obtenir satisfaction des revendications.

Les organisations parisiennes SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SUD Education, CGT Educ'Action et CNT-STE appellent les enseignant·es à participer aux réunions d'information et de discussion sur cette loi et le fonctionnement des écoles. Les représentant·es des syndicats signataires sont disponibles pour apporter aide et soutien dans l'organisation des réunions.

Motion à adopter dans les écoles

à renvoyer à : snu75@snuipp.fr ; snudifo75@gmail.com ; contact@sudeducation75.org ; cgteduc75@gmail.com ; educ.rp@cnt-f.org . Les motions seront publiées sur le site www.stop-loi-rilhac.org

Nous, enseignant·es de l'école..... réuni.es le, avons pris connaissance des dernières évolutions de la loi Rilhac relative à la direction d'école.

La mise en place de l'autorité fonctionnelle et la participation du directeur ou de la directrice à l'encadrement de l'école modifieront profondément les relations entre les enseignant·es au sein des écoles. Le directeur ou la directrice, sommé·e de mettre en place les réformes au sein de son équipe, sera soumis·e à d'énormes pressions, tout

comme le sera l'équipe enseignante.

Nous, enseignant-es de l'école, affirmons que les personnels n'ont pas besoin de hiérarchie dans l'école mais en ce qui concerne la direction d'école, d'une augmentation du temps de décharge, du recrutement de personnel sous statut pour une aide administrative et d'un réel allègement des tâches administratives.

Nous avons également pris connaissance des annonces d'Emmanuel Macron à Marseille qui veut expérimenter dans 50 écoles le recrutement des professeur-es par le directeur ou la directrice de l'école. Nous ne sommes pas dupes : ce qui sera expérimenté à Marseille sera généralisé par la suite et à ce titre, nous nous associons aux écoles marseillaises qui demandent le retrait de cette expérimentation.

Nous communiquons cette motion à nos organisations syndicales et à nos collègues d'autres écoles, pour en discuter et les inviter à prendre également position pour le retrait de ces projets, pour se réunir ensemble et décider des initiatives pour obtenir la satisfaction de nos revendications.

Nous communiquerons également cette motion aux parents délégués lors des conseils d'école, afin de les informer des changements à l'œuvre sur le fonctionnement démocratique et collectif des écoles, et décider avec eux des modalités d'actions que nous pourrions envisager pour nous opposer ensemble à cette loi.